



Association loi de 1901 - SIRET 534 752 704 00013  
25, Avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt Cedex

Réf : 2015/EL/PA/95  
Dossier suivi par : Denis ROYNETTE  
Mail : denis.roynette@grdf.fr

Président et Présidente des Métropoles,  
Communautés Urbaines, Communautés  
d'agglomération de plus 100 000  
habitants et départements de France

**Objet : Réforme des travaux à proximité des réseaux  
(DT-DICT)**  
Invitation des collectivités à participer aux observatoires  
régionaux DT-DICT

Paris, le **15 DEC. 2015**

Monsieur le Président,

La nouvelle réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (réglementation DT-DICT), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, impacte de nombreux acteurs dans les territoires qu'ils soient exploitants de réseaux, exécutants de travaux ou maîtres d'ouvrages.

La sécurité des personnes et des biens, est l'objectif majeur et la première priorité de cette réglementation. Depuis 2 ans, des résultats très encourageants ont pu être mesurés sur le terrain avec une baisse des endommagements sur les réseaux et donc des accidents induits sur les chantiers.

Les efforts d'appropriation et de mise en œuvre de cette réglementation doivent se poursuivre et les collectivités, en particulier les intercommunalités, sont des acteurs majeurs fortement impactés par cette réglementation à la fois en tant qu'exploitants de nombreux réseaux et maîtres d'ouvrages incontournables sur les territoires.

Les échanges, les partages d'expérience et la valorisation des bonnes pratiques entre les acteurs sont des éléments essentiels qui permettront d'améliorer durablement la sécurité sur les chantiers.

Ainsi les principaux acteurs avec le soutien de l'Etat ont, le 23 février 2011, créé un Observatoire National DT-DICT, s'appuyant sur les Observatoires Régionaux portés et animés par les Fédérations Régionales des Travaux Publics. Cette association loi 1901 se compose de tous les acteurs concernés et pas seulement les plus grands exploitants de réseaux et les entreprises de travaux publics, mais également les collectivités publiques, les organisations professionnelles ou les entreprises, ainsi que toute personnalité qualifiée, pouvant justifier d'une activité en lien direct avec la réalisation de travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

---

[www.observatoire-national-dt-dict.fr](http://www.observatoire-national-dt-dict.fr)

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Président de l'Observatoire national DT-DICT  
GRDF, denis ROYNETTE 6, rue Condorcet 75009 PARIS

Aujourd'hui l'Observatoire National DT-DICT regroupe 45 membres dont l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) ou la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Je vous invite dès à présent à nous rejoindre, si ce n'est déjà le cas, et à communiquer auprès de vos collaborateurs l'adresse de notre site internet qui reprend notamment les travaux des groupes de travail de l'Observatoire ainsi que les coordonnées des Observatoires Régionaux qui sont vos interlocuteurs ([www.observatoire-national-dt-dict.fr](http://www.observatoire-national-dt-dict.fr)). Ceux-ci ont vocation à accueillir davantage de partenaires, en particulier de représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre publique et des exploitants d'ouvrages de tous secteurs d'activités.

Notre ambition est bien sûr d'observer la mise en œuvre de la réglementation mais de le faire avec la volonté d'aider tous les acteurs à progresser ensemble.

Il est indispensable que les représentants des collectivités et notamment la vôtre puissent échanger régulièrement au sein des Observatoires Régionaux afin de poursuivre et d'enrichir les dialogues engagés, portés vos attentes, vos difficultés et vos bonnes pratiques, pour la sécurité de tous nos collaborateurs comme pour celle des riverains de nos chantiers, ainsi que pour la bonne conservation des réseaux.

En espérant que ce courrier recevra un écho favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Observatoire National

Denis ROYNETTE

